

Délibération affichée,
 rendue exécutoire,
 après transmission au
 Contrôle de la Légalité
 le : 17/03/10

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20100312-41682-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 12 mars 2010

PLAN DE RELANCE RELATIF AU FINANCEMENT DE TERRAINS DE GRANDS JEUX EN GAZON SYNTHÉTIQUE

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. ALEXANDRE JOLY,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 12 mars 2009 relative au plan de relance départemental en faveur du secteur du bâtiment travaux publics et donnant délégation à la commission permanente pour affecter les subventions pour les terrains de grands jeux synthétiques ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 3 juillet 2009 relative au traitement des affaires en cours (art.184);

Vu les demandes présentées par les collectivités bénéficiaires ;

Vu la délibération du Conseil Général du 18 décembre 2009 portant sur les modalités d'ouverture des crédits 2010 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'individualiser une partie de l'autorisation de programme votée en 2010 en faveur des collectivités suivantes pour les projets ci-après désignés. Toutefois, si le montant réalisé des travaux était inférieur au coût prévisionnel, le montant des subventions serait recalculé, à hauteur de 30 % du réalisé :

1	COMMUNE DE GUYANCOURT Travaux de réfection de terrains de sport au Stade de l'Aviation	63 150 €
2	COMMUNE D'ELANCOURT Réhabilitation du terrain synthétique au complexe sportif Europe	137 841 €
3	COMMUNE DE CHAMBOURCY Transformation d'un terrain de football stabilisé en terrain synthétique	175 061 €
4	COMMUNE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN Réalisation d'un terrain de football synthétique	180 000 €
5	COMMUNE DE MAGNY-LES-HAMEAUX Réhabilitation du terrain synthétique au parc des sports Jacques Anquetil	125 908 €
6	COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX Réhabilitation du terrain synthétique au parc des sports du grand Pré	126 300 €
7	COMMUNE DE FEUCHEROLLES Rénovation du terrain synthétique au Parc des Sports	148 397 €
8	COMMUNE DE TRAPPES Réalisation d'un terrain de football synthétique stade Jean Guimier	180 000 €

9	COMMUNE DE VILLEPREUX	
	Réalisation d'un terrain synthétique au stade Salvador Allende	180 000 €
10	COMMUNE DE CARRIERES-SOUS-POISSY	
	Réhabilitation du terrain synthétique au Stade Mazières	180 000 €
	TOTAL	1 496 657 €

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées par imputation sur les crédits prévus au budget départemental des Yvelines au chapitre 204, article 204 14, des exercices 2010 et suivants, sous réserve de leur vote dans le cadre du budget primitif 2010, et suivants.